

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Conditions de recevabilité

- Logement de plus de 15 ans.
- Etre propriétaire occupant ou usufruitier.
- Avoir un projet de travaux pour améliorer votre logement.
- Ne pas dépasser un certain plafond de revenus.

Obligations

- Visite obligatoire du logement par les instructeurs (Evaluation de la dégradation).
Ne pas commencer les travaux avant l'accord de l'ANAH et de la Ville
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (pose et fournitures du matériel).
- Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 3 ans après la notification de l'octroi de l'aide.
- Le logement doit respecter les normes de décence.
- Etiquette **énergétique** après travaux « E » (si plus de 25 000 € HT de travaux subventionnés) **ou** « F » (si moins de 25 000 € HT de travaux subventionnés).
- Engagement d'habiter le logement en résidence principale pendant **6** ans.
- Si travaux >100 000 € architecte obligatoire.

Taux de subvention et primes

Ville

- 20%** sur le montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 50 000 € HT (travaux lourds) ou 20 000 € HT (travaux d'amélioration).
- Prime** pour les accédants à la propriété : **8 000 €/logt** (cumulable avec l'aide aux travaux dans la limite de 15 000 €).
- Subvention façades : 20 ou 25% du montant des travaux TTC selon le périmètre.**

ANAH :

- 35% ou 50%** pour des travaux d'amélioration plafonnés à 20 000 € HT de travaux.
- ou 50%** pour des travaux lourds plafonnés à 50 000 € HT de travaux.
- Prime « Habiter Mieux »** (travaux de rénovation thermique avec un gain **de 25% de la performance énergétique** du logement en kWh/m²/an obligatoire) : **10%** sur le montant HT des travaux d'économie d'énergie dans la limite d'une aide de **2 000 €** pour **les propriétaires occupants très modestes** et 1 600 € pour les propriétaires occupants modestes (Cf : Tableau des ressources ci-dessous) + **500€** de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine.

Documents à fournir

- Copie de l'avis d'imposition
- Attestation de propriété ou taxe foncière
- Devis détaillés des entreprises
- Diagnostic de Performance Energétique ou Evaluation Energétique
- Plans des logements avant et après travaux si nécessaire
- RIB
- Autre...

Plafond de ressources :

Revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition de 2016

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources Plafond majoré Ville
1	14 360	18 409	27 614
2	21 001	26 923	40 385
3	25 257	32 377	48 566
4	29 506	37 826	56 739
5	33 774	43 297	64 946
Par personne supplémentaire	4 257	5 454	8 181